

APPEL À PROJETS

POUR RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES CENTRES DE
VACANCES AUX FAMILLES PRÉCARISÉES

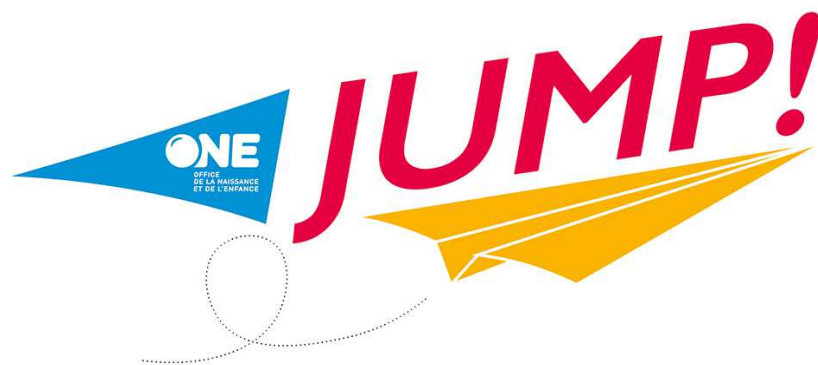
ÉTÉ 2017



ONE OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

JUMP!

ONE.be



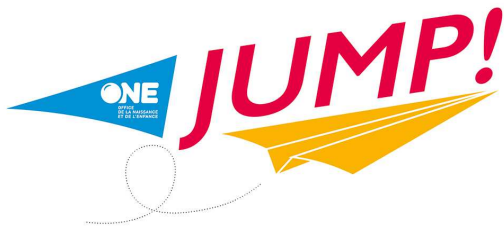
ENSEMBLE, SAUTONS LE PAS !

Rendre les centres de vacances plus accessibles aux familles précarisées

Les centres de vacances sont des lieux de détente et d'épanouissement pour les enfants. Ils favorisent, entre autres, l'intégration, la participation des enfants, stimulent leur créativité et proposent des activités de plein air. En prenant une part active à une plaine, un séjour ou un camp de qualité, les enfants augmentent leur confiance en eux, leurs capacités de socialisation et leur autonomie.

Ces activités sont pour eux l'occasion de vivre le plaisir d'un temps de vacances amusant et épanouissant. Pour les parents, outre le souhait de permettre à leurs enfants de vivre d'agréables moments de loisirs, avoir accès à des activités de qualité pour ceux-ci pendant les vacances scolaires représente une opportunité d'insertion socio-professionnelle et offre des possibilités d'intégration, de relais et de soutien à la parentalité.

Comme tout milieu d'accueil, les centres de vacances exercent trois fonctions importantes : sociale, éducative et économique. Les études s'accordent à démontrer l'importance des effets potentiels sur les trajectoires de vie des familles d'un accès à des activités extra-familiales de qualité, en particulier pour les familles précarisées.



ENSEMBLE, SAUTONS LE PAS !

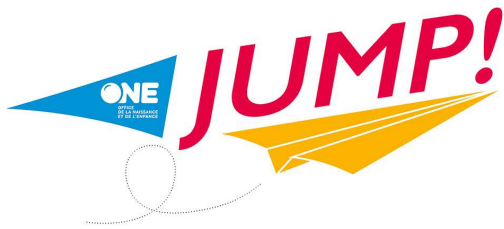
Seule une minorité d'enfants issus de milieux précarisés fréquente les centres de vacances. Pourtant, comme tous les parents, ceux des familles vulnérables souhaitent le meilleur pour leurs enfants.

Les obstacles sont multiples :

- coût des activités ;
- modalités d'inscription peu adaptées car nécessitant une capacité d'anticipation des besoins et une stabilité des rythmes de vie et d'emploi : délais importants, demande d'engagement à long terme, inscription via internet ou par téléphone à date fixe, paiement à l'avance ou par carte bancaire,... ;
- manque d'accès à l'information sur l'offre existante ;
- ignorance du fait que ces activités leur sont destinées et potentiellement accessibles ;
- méconnaissance de l'intérêt pour le développement des enfants ;
- crainte d'un écart éducatif important entre la famille et le centre de vacances ;
- non-maîtrise des codes et références spécifiques à la culture du centre de vacances, crainte de s'y sentir stigmatisé ;
- peur que leur enfant ne soit pas intégré, qu'il n'y trouve pas sa place, qu'il subisse des moqueries ;
- obstacles linguistiques ;
- éloignement géographique, inaccessibilité en transports en commun, difficulté à sortir du quartier, du village ;
- horaires inadaptés aux contraintes de leurs situations de vie ;
- manque de souplesse dans les modalités d'accueil ;
- etc.

De plus, du côté des organisateurs, comme le souligne la Fondation Roi Baudouin¹, « *travailler avec des publics précarisés a aussi un coût car cela suppose des aménagements (tarification, conditions d'accueil, personnel, ...)* A cela peuvent s'ajouter des difficultés liées à une méconnaissance des réalités de la vie de ces familles, des appréhensions voire des difficultés à accueillir des enfants très fragilisés. »

¹ Fondation Roi Baudouin, *L'extracolaire au cœur de l'intégration. Présentation et Rapport d'impact 2013-2016*, p. 6



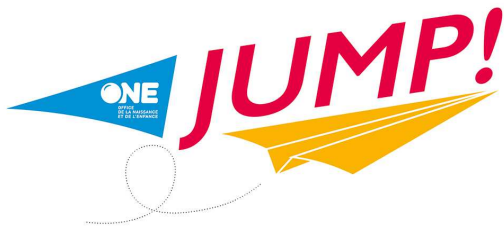
Déclarer dans son projet pédagogique que les activités sont ouvertes à tous les enfants sans discrimination ne suffit donc pas pour créer une véritable accessibilité et une mixité sociale. Faciliter l'accès des centres de vacances repose non seulement sur des stratégies à mettre en place concernant les conditions et modalités d'accès à l'accueil pour correspondre aux réalités de la vie des familles précarisées (accessibilité primaire), mais aussi sur des adaptations de l'accueil lui-même pour répondre à leurs besoins et permettre à tous les enfants et à leur famille de se sentir les bienvenus (accessibilité secondaire)².

Pour les organisateurs de centres de vacances, développer des stratégies nouvelles, revoir les habitudes, travailler sur les conditions et les pratiques d'accueil en réponse aux besoins de nouveaux publics, ne se réalise pas du jour au lendemain. Créer ou renforcer une « culture de l'accessibilité » se fait par tâtonnements, par essais et erreurs, avec la participation de tous les acteurs concernés. En retour, les changements effectués bénéficient le plus souvent à la qualité d'accueil de tous les enfants. C'est un processus d'évolution par étapes successives, qui nécessite avant tout de la part des organisateurs une prise de conscience et une volonté.

Afin de se donner un maximum de chances de succès, toute mesure visant à améliorer l'accessibilité des centres de vacances se doit de :

- reposer sur un projet de qualité tel que le proposent les centres de vacances agréés ;
- partir d'une analyse des freins et obstacles à la participation des enfants en situation de précarité ;
- agir conjointement sur l'accessibilité primaire (permettre au public-cible de franchir la porte) et sur l'accessibilité secondaire (lui permettre de se sentir bienvenu) ;
- s'appuyer sur une démarche de gestion de projet permettant d'évaluer l'impact des stratégies mises en place et les conditions de leur pérennisation ;
- viser la prise en compte et la participation de tous les acteurs concernés ;
- proposer une offre d'activités et des modalités d'accès adaptées aux réalités de vie des familles précarisées ;

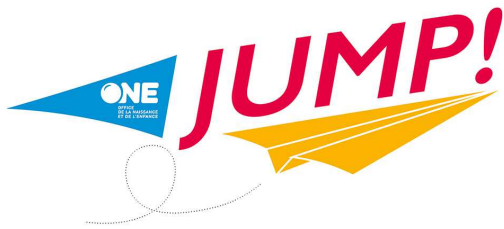
² Humblet C. P. & Laevers F., *Plus de chances dès l'enfance. Pour des services de qualité accessibles à tous les enfants. Rapport de la journée du 18/10/2013*. Fondation Roi Baudouin.



- viser spécifiquement, dans le programme d'activités et les pratiques éducatives, à favoriser l'intégration sociale de tous les enfants et le renforcement de la cohésion sociale, dans une démarche d'ouverture à la diversité et de respect de l'individualité de chacun ;
- réaliser un travail d'accroche (ne pas se contenter de répondre à la demande existante, se faire connaître des familles et des acteurs locaux) en s'appuyant sur un travail en réseau et de partenariat ;
- bâtir des liens forts avec les familles, tisser une relation de confiance et adapter ses moyens de communication, permettre aux parents de goûter à la vie du centre de vacances et/ou d'en partager les bienfaits lors de moments conviviaux.

L'ONE veut renforcer l'impact des centres de vacances dans la lutte contre la pauvreté en leur permettant d'expérimenter, durant l'été 2017, des mesures pour augmenter l'accessibilité des plaines, séjours et camps de vacances aux enfants de 2,5 à 12 ans et plus issus de publics précarisés, notamment :

- les familles vivant sous le seuil de pauvreté
- les familles à risque de pauvreté
- les familles issues de l'immigration
- les familles primo-arrivantes
- les familles en demande d'asile
- les familles en séjour illégal
- ...



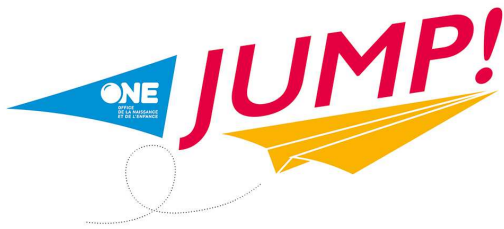
Nature des projets

Les candidats devront remettre un dossier de candidature (cfr annexe) décrivant le projet qui a pour but d'organiser des plaines, séjours ou camps de vacances durant les mois de juillet et/ou d'août 2017 pour lesquels :

- l'accessibilité primaire et secondaire aux enfants issus de publics précarisés a fait l'objet d'une attention particulière ;
- une démarche d'expérimentation de mesures nouvelles visant à améliorer cette accessibilité est élaborée, mise en œuvre et évaluée afin d'en capitaliser les enseignements.

Le projet devra développer les étapes suivantes :

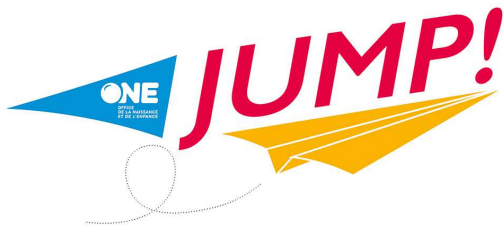
1. Connaissance du public, de la population locale (répondre à la question : « Qui n'accueillons-nous pas ? »)
2. Élaborer des mesures qui permettent d'accueillir le public ciblé et identifié par la question précédente, en tenant compte (cfr *supra*) :
 - d'une analyse approfondie des obstacles à l'œuvre pour ce public ;
 - des dimensions primaire et secondaire de l'accessibilité ;
 - de l'implication de tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les enfants ;
 - des situations de vie des familles ;
 - des enjeux de l'intégration sociale et de l'appartenance au groupe dans le respect de l'individualité de chacun ;
 - du réseau local et des partenariats à créer ou renforcer ;
 - du travail d'accroche et de lien avec les parents ;
 - des objectifs de qualité des centres de vacances.
3. Définir des indicateurs (quantitatifs et/ou qualitatifs) permettant d'évaluer les effets de ces mesures.



4. Documenter les différentes étapes et partager les résultats du projet en interne et à l'extérieur.

Selon le projet, ces mesures pourront concerner des domaines différents. Par exemple :

- une offre d'accueil plus souple, plus flexible, en lien avec les besoins des familles (inscription au jour le jour, places d'urgence, tranche d'âge élargie, adaptation des horaires et jours d'activité, possibilité de participation ponctuelle à une sortie, d'une présence irrégulière, ...) ;
- la délocalisation d'une partie ou de la totalité des activités sur un site plus proche du public-cible et/ou plus accessible, l'organisation d'un transport pour se rendre sur le lieu d'activité depuis les lieux de vie du public-cible ;
- l'engagement temporaire d'un interprète ;
- l'organisation d'activités spécifiques (ateliers créatifs, artistiques, culturels, activités ludiques, sportives, ...) destinées à renforcer le vivre-ensemble dans un contexte de mixité sociale ;
- du matériel pédagogique plus adapté à la pluralité des cultures, des modes de vie, des compositions familiales,... au plus près des réalités du public-cible sans le stigmatiser ;
- la création ou le renforcement de partenariats locaux (CPAS, écoles, centre pour demandeurs d'asile, association d'aide aux sans-papiers, maison maternelle, service d'aide à la jeunesse, ...) pour créer du lien avec les publics-cibles et assurer une continuité dans l'accueil des enfants et l'accompagnement des familles avant, pendant et après la plaine ou le séjour ;
- des mesures visant à se rendre plus visible dans le quartier/la commune, à aller à la rencontre des familles en participant à la vie locale ;
- la création d'outils, supports et modes de communication adaptées au public-cible avant, pendant et après les activités, permettant de dépasser les barrières linguistiques, culturelles, etc. (supports visuels plutôt qu'écrits, affichage multilingue, interprétariat pour un spectacle ou une rencontre, présentation dynamique des activités et de leur intérêt pédagogique, ... ;
- des modalités de paiement adaptées (à la journée, sur place, en liquide, ...) ;



- la facilitation des procédures d'inscription (information aux parents via les écoles et le réseau local, présence physique sur le lieu d'activité ou lors d'événements dans le quartier/la commune, possibilité d'inscription sur place, relais auprès des autres intervenants, ...)
- l'organisation de moments conviviaux avant et/ou pendant les activités pour favoriser la présence des parents, les rencontrer et leur permettre de voir ce qui se pratique (représentation, goûter d'accueil/de clôture, petit déjeuner, ...)
- ...

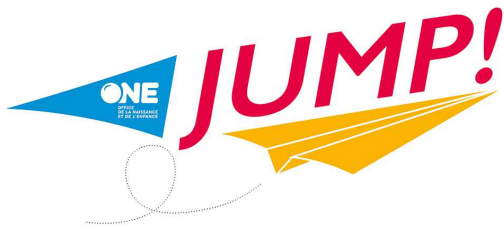
Utilisation de la subvention : frais éligibles

Pour autant que l'organisateur apporte la preuve que chacun de ces frais est directement et spécifiquement lié au projet et qu'il n'est pas couvert par les subventions et autres recettes déjà perçues par ailleurs, la subvention pourra être utilisée pour :

- des frais de personnel ponctuels ;
- des frais de fonctionnement ponctuels ;
- l'achat ou la location de matériel ;
- des frais de transport ;
- la réalisation de supports de communication ;
- l'organisation d'activités.

Des modules de formation/sensibilisation du personnel pourront également être pris en charge mais ne pourront constituer à eux seuls le projet (il devra s'agir de mesures complémentaires justifiées par celui-ci) et ne pourront se substituer aux possibilités de financement de formation existantes (brochure ONE, bourses du fonds social, etc.).

De même, le financement de mesures de réduction du coût de la participation financière pour les parents pourra faire partie du projet mais celui-ci ne pourra en aucun cas se limiter à de telles mesures et l'organisateur devra apporter la preuve qu'il a épuisé toutes les autres possibilités.



Procédure de sélection

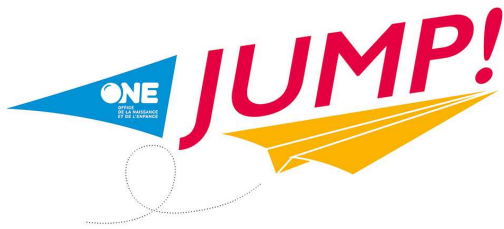
Un jury d'experts externes sera chargé d'évaluer les dossiers de candidature. Les lauréats seront sélectionnés en prenant en compte les critères suivants :

- **Critères de recevabilité :**

- ➔ le dossier de candidature (cfr annexe) doit être dûment complété et envoyé au plus tard le **21 avril 2017** par mail (jump@one.be) ou par courrier (ou déposé avant 16h) à : ONE - Appel à projets Jump! - chaussée de Charleroi, 95 - 1060 Bruxelles ;
- ➔ le projet est porté et mis en œuvre par un centre de vacances agréé par la FWB ;
- ➔ le projet vise des activités se déroulant durant les mois de juillet et/ou août 2017.

- **Critères de sélection :**

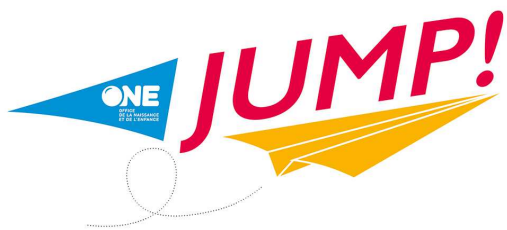
- ➔ pertinence, au regard des objectifs de l'appel :
 - ✓ de la définition du public-cible ;
 - ✓ de l'analyse des obstacles ;
 - ✓ des mesures envisagées ;
 - ✓ du processus d'évaluation envisagé ;
- ➔ attention portée :
 - ✓ à agir conjointement sur les dimensions primaire et secondaire de l'accessibilité ;
 - ✓ à l'implication de tous les acteurs concernés, au premier rang desquels les enfants ;
 - ✓ aux situations de vie du public-cible ;
 - ✓ aux enjeux de l'intégration sociale et de l'appartenance au groupe dans le respect de l'individualité de chacun ;
 - ✓ au réseau local et partenariats à créer ou renforcer ;
 - ✓ au travail d'accroche et de lien avec les parents ;
 - ✓ aux objectifs de qualité des centres de vacances, notamment l'importance de permettre au public-cible de vivre une expérience épanouissante dans un esprit « vacances ».



- réalisme des objectifs du projet au regard des moyens mobilisés : n'est-il pas trop ambitieux ? l'est-il assez ? ;
- clarté, cohérence et pertinence du budget alloué au projet ;
- identification claire de la plus-value et de la complémentarité du soutien de « Jump! » par rapport aux autres sources de financement : le soutien financier doit être uniquement consacré au projet et ne peut être utilisé pour couvrir d'autres frais.

Nature du soutien de l'ONE

1. Soutien financier ponctuel pouvant aller de quelques dizaines d'euros jusqu'à 5.000 € maximum, suivant l'ampleur des mesures envisagées. Celles-ci devront être mises en œuvre dans le cadre des plaines, séjours et/ou camps se déroulant en juillet et/ou en août 2017. La somme allouée pourra couvrir une période plus large, de mai à septembre 2017, si le candidat en démontre la nécessité pour le projet (par exemple : travail de réseau, achat de matériel avant le début de la période d'activité, ...) La subvention sera versée en deux tranches :
 - une avance de 90% au plus tard le 30 juin ;
 - le solde de 10% pour le 31 octobre, sous réserve de la remise du rapport d'évaluation.
2. Soutien de la démarche d'expérimentation :
 - rencontre collective des lauréats avant l'été, pour une journée d'échanges sur les projets et de travail sur la démarche expérimentale ;
 - outils pour soutenir la réflexion en matière d'accessibilité et d'évaluation.
3. Valorisation et publicité des résultats obtenus : organisation d'une journée de présentation publique à l'automne 2017 pour partager les acquis des projets avec le secteur et les partenaires.



Calendrier

21 avril 2017	limite de rentrée des candidatures
10 mai 2017	annonce des résultats de la sélection
30 mai 2017	journée d'échanges et de travail pour les lauréats
30 juin 2017	versement de l'avance
juillet-août 2017	mise en œuvre
30 septembre 2017	remise du rapport d'évaluation
31 octobre 2017	versement du solde
nov./décembre 2017	journée de valorisation

Contact

Pour toute information complémentaire : jump@one.be

